

PROCES-VERBAL DE L'A.G. EXTRAORDINAIRE

du 15 novembre 2008 à BEZIERS

(Hôtel Le Pavillon – 34420 VILLENEUVE-LES –BEZIERS)

Ordre du Jour : modification des Statuts imposés par la loi sur le Sport.

Appel des Clubs Présents

Clubs représentés :

Nom club	Vote	Nom club	Vote
CN CARCASSONNE	5	CNBM BEZIERS	8
CASTELNAUDARY CNC	4	DAUPHINS DE CLERMONT	3
MONTREAL CLUB NAUTIQUE	2	MONTPELLIER ANUC	6
CN NARBONNE	4	MONTPELLIER ASPTT	6
QUILLAN CERCLE NAGEURS	2	MONTPELLIER N.S.	6
TREBES QUA CLUB TREBEEN	3	MONTPELLIER PAILLADE NAT	5
AUDE	20	MONTPELLIER WATER POLO	4
CNC ALES	8	PEZENAS - CA PISCINOIS	4
BAGNOLS MARCOULE SPO	2	DFCSETE	6
BEUCAIRE AQUATIC CLUB	3	SETE -DOCKERS CLUB SETOIS	4
NIMOIS NAUTIC CLUB	17	HERAULT	52
SALINDRES ASSOC SPORTIVE	3	CANET 66 NATATION	11
ST GILLES ASSO.NAUTIQUE	9	PERPIGNAN ROUSSILLON O.N	4
GARD	42	CN.DE FONT-ROMEUE	3
EVEIL MENDOIS NATATION	5	PYRENEES-ORIENTALES	18
LOZERE	5	TOTAL	137

Clubs absents :

Nom club	Vote	
LEZIGNAN MINERVOIS	2	ABSENT
CN LIMOUXINS	9	ABSENT
NARBONNAISE ANO	0	Non Affilié
NV PORT la NOUVELLE	0	Non Affilié
AUDE	11	
LA GRAND COMBE	0	Non Affilié
LAUDUN LAC	4	ABSENT
LE VIGAN - NC VIGANAIS	5	ABSENT
AC DE LA GARDONNENQUE	1	EXCUSE
VILLENEUVE ASSOC SPORT	4	ABSENT
VAUVERT A C V	0	Non Affilié
GARD	14	
COLL. INT DES NAGEURS A	0	Non Affilié
A S C C NATATION	0	Non Affilié
CNS SAUV. ST ESTEVE	4	ABSENT
CN ST CYPRIEN	5	ABSENT
PERPIGNAN NATATION	2	ABSENT
AQUA SPORT ST CYPRIEN	4	ABSENT
CN CERETANS	3	ABSENT
PYRENEES-ORIENTALES	18	

Nom club	Vote	
AGDE ASS NATATION	3	ABSENT
BEDARIEUX NAUTIC CLUB	2	ABSENT
A S C BEZIERS NATATION	1	ABSENT
CERCLE DES NAGEURS	8	EXCUSE
EMERGENCE AU FIL DE L'EAU	0	Non Affilié
FRONTIGNAN NO	3	EXCUSE
AS LA VAGUE LODEVOISE	2	ABSENT
MONTPELLIER L'EAU LIVE	0	Non Affilié
MONTPELLIER ODYSSEUM	2	EXCUSE
MONTPELLIER PLONGEE	0	Non Affilié
MONTPELLIER USN.	0	Non Affilié
PALAVAS Natation Sauvetage	2	ABSENT
HERAULT	23	
CERCLE NAGEURS D'ATLANTIE	3	ABSENT
LANGOGNE NATATION	1	ABSENT
LOZERE	4	
TOTAL	70	

Non Affilié en 2008
Pré Affilié en 2008

Non Affilié en 2007
Affilié en 2008

Membres du C.D. présents :

Mmes F.JARROUSSE, V.LAUNE, L.CRUBELLIER, N.MIALANES, A. SARRUS.
MM. VAYEUR, G. NURIT, G. VERNEREY, R. LAGRAVE, C. RICOME, Y.
JARROUSSE, R. PFISZTER, J.M. APPENZELLER, H. GASTOU, M.
PRECLOUX, R. GIL, J.P. BRUNETON, M. CRUBELLIER, J. TUSET, C. BAUER,
R. AZAM,

Invités : Les Présidents des CD 11 (R.AZAM), CD 30 (D.TRAIN), CD 34
(R.LAGRAVE), CD 66 (M.PRECLOUX), CD 48 (P.LAUNE), MM. T.JAMET(CTS
Coordonateur), J.BRITTO (CTS) et Eric REBOURG CTS Pôles Font Romeu).

Mmes A.BOSC (Cadre administratif), N.BRESSY (Secrétaire) et A. LACAZE (Agent
de Développement).

Personnalités présentes : Compte tenu, que notre A.G. doit élire un nouveau C.D., les
personnalités invitées se sont récusées, après nous avoir remercié et souhaité
d'excellents travaux.

Nombre de voix représentées sur un total de 207 est de 137 voix.

Le quorum de 104 étant atteint, l'A.G. peut délibérer.

M. Jacky VAYEUR, Président du C.R. de Natation du Languedoc-Roussillon
préside cette séance. Il est 9 heures 30. Il est assisté de M. Richard LAGRAVE,
Secrétaire Général.

MODIFICATIONS des STATUTS (Loi sur le Sport) :

La modification de nos statuts porte :

- a) sur l'article 1,
- b) sur l'article 8.

Article 1 : ajouter au texte actuel :

- de donner son avis sur les déplacements internationaux
- de donner son avis pour la création de meetings selon la procédure de labellisation.

Article 8 : concerne la représentation Féminine.

- ajouter : « concernant la représentation Féminine, les dispositions prévues à
l'article 8 des Statuts Fédéraux et 8 ru Règlement Intérieur Fédéral doivent être
interprétées comme un objectif à atteindre ».

Précisions : le C.R. de Natation L.R. avait le choix :

- a) soit faire adopter un texte imposant la parité totale,
- b) soit prendre toutes dispositions pour atteindre cet objectif.

La solution b) a été choisie par vos mandants.

Conséquences : Etant donné que dans le Comité sortant la représentation féminine
était de 7 (nombre de postes acquis lors des dernières élections). Ces postes leur sont, au
minimum, réservés.

La mise au vote de ces modifications a été approuvée à 120 voix sur 137. Le club « NC
Nîmois », 17 voix, votant contre.

La présente modification des statuts est approuvée.

Le Secrétaire de séance :
R. LAGRAVE

le Président,
J. VAYEUR.